



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Comptes rendus des conseils municipaux des 22 novembre et 13 décembre 2022

Conseil municipal du mardi 22 novembre

Il s'est tenu en l'absence du Maire, empêché pour raisons de santé, et a été présidé par Isabelle Pasteur, Première Adjointe.

Ordre du jour très divers, sur des points le plus souvent non cruciaux. Nous retiendrons dans ce compte rendu :

- le soutien à la Ville de Chenôve suite aux violences urbaines dans la nuit du 13 au 14 juillet 2022 : une aide financière de 2 000 € a été adoptée à l'unanimité
- quelques opérations comptables assez formelles visant à mettre à jour recettes et dépenses en fonction de l'avancement des actions et travaux, qui n'appelaient pas de contestations
- l'institution d'un droit de passage (en souterrain) de la fibre dans les terrains communaux pour les opérateurs de communications électroniques
- des reconductions de conventions et de subventions pour les associations, avec en plus un investissement (dalle numérique interactive) pour O.R.E.

Sur tous ces points, nous avons voté POUR.

Le projet le plus important concernait la rénovation du stade (terrain en gazon synthétique permettant une moindre consommation d'eau, et d'autre part éclairage LED), avec une aide — pour environ la moitié des frais — du Conseil Départemental, de l'État, de la Région et de la Fédération française de football : travaux à réaliser sur deux exercices (2023, 2024). Quelques remarques des oppositions, mais adoption à l'unanimité.

En fin de séance, un vœu de la majorité nous a été présenté à propos de la grave question de l'inévitable gonflement des dépenses, principalement d'énergie, liée à la situation internationale et que nous avons nous-mêmes abordée en Conseil [dès septembre](#).

Nous avons déploré que les associations de Quetigny n'aient pas été suffisamment consultées en amont sur les restrictions de chauffage qui leur ont été imposées, tout en en soutenant le principe : (https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_bba67bf0644a48e38ef46a56d1f04753.pdf). Surtout, nous avons conditionné notre vote en faveur de ce vœu au retrait par ses auteurs de la phrase sur le maintien de l'indexation de la taxe foncière (https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_a5a78feddc204e4ea29d834b38d8752c.pdf) — impôt injuste affectant lourdement les propriétaires modestes — sur l'indice des prix à la consommation, pour ne pas anticiper sur une aggravation de la charge fiscale, alors que le budget sera de toute façon rediscuté au printemps. Nous avons obtenu ce retrait, et le texte a été adopté à l'unanimité.

Vous pouvez suivre le déroulement de ce Conseil sur la chaîne YouTube de la mairie : <https://www.youtube.com/watch?v=TfsCDswrQEQ>

Conseil municipal du mardi 13 décembre

Nous avons **approuvé** la mise en place de lieux d'accueil et de conseil du public pour les démarches administratives dans le cadre de la "labellisation France Services" de Quetigny, tout en critiquant le jargon assez technocratique utilisé dans leur présentation.

Nous nous sommes **abstenus** sur le rapport annuel de Mme Pasteur, mandataire de la commune à la SPLAAD.

Nous sommes intervenus **contre** les dérogations au repos dominical prévues certaines semaines dans la Métropole pour les commerces de détail et la branche automobile (notre intervention) : https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_cf85558b22cd4e95a9bf3815a2d23215.pdf

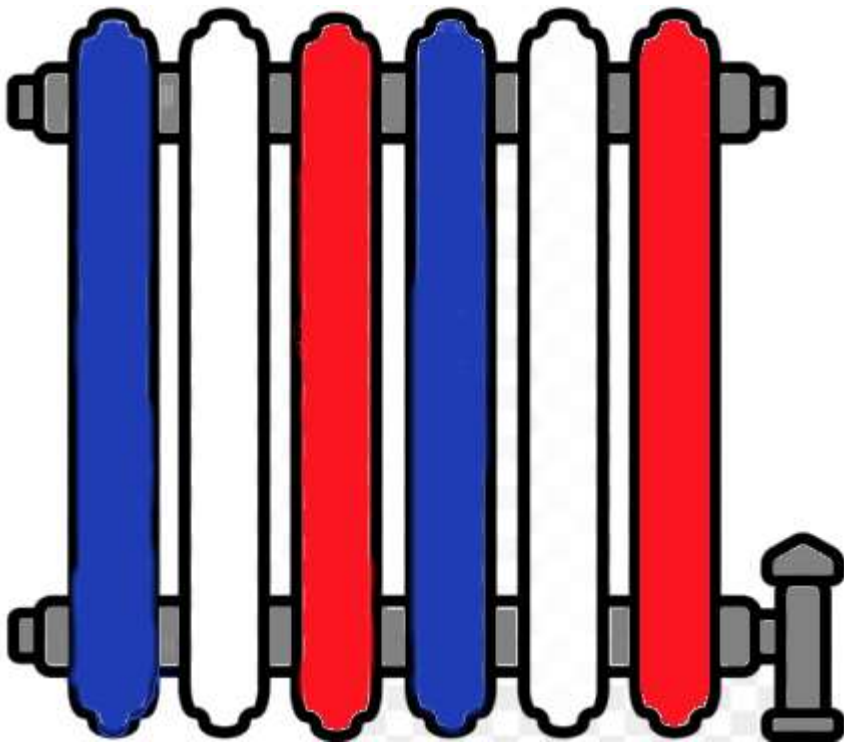
Nous avons voté **pour** l'ouverture de crédits en investissement au premier trimestre 2023 (nécessaire puisque le vote du budget a été reporté), la résiliation de la convention entre municipalité et golf (en espérant que la future convention permettra d'ouvrir ce terrain à d'autres usages) et le tarif proposé pour l'accès à ce golf, ainsi, bien sûr, que les tarifs maintenus pour restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, accueil jeunes. Nous ne nous sommes pas opposés à une nouvelle prorogation de la convention avec le CEREMA (expertise sur risques, environnement et aménagement), qui semble pourtant avoir été peu productive.

Nous avons **critiqué** la cession d'une partie de *Château Services* au Conseil Départemental (la location de ces bureaux, qu'il utilise, aurait pu être prolongée), craignant qu'on le regrette plus tard, et nous avons ironisé sur le besoin d'argent de la mairie à cause de l'opération Cœur de Ville... intervention peu appréciée par la majorité ; et nous nous sommes exprimés contre la cession de la ferme Bruley à une entreprise privée, fût-elle médicale !

Nous avons **approuvé** le déclassement du domaine public de quelques petites parcelles, place centrale, aménagées — souvent depuis très longtemps — par les habitants riverains, pour leur permettre de les acquérir (opération gagnant-gagnant).

Les derniers points abordés n'ont pas fait l'objet de débats, et nous avons **apprécié** l'annonce par le Maire, en fin de conseil, de l'attribution d'un "bonus énergie" de 24 à 70 € aux populations les plus défavorisées de Quetigny.

Vous pouvez suivre le déroulement de ce Conseil sur la chaîne YouTube de la mairie : <https://www.youtube.com/watch?v=taCtlH3rqvo>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

La mairie face aux coût de l'énergie

Comme les autres communes, la ville de Quetigny va subir de plein fouet les hausses de l'énergie, électricité et combustibles. Celle de l'électricité pourrait doubler en 2023 pour notre commune, avec toutes les conséquences sur les services rendus aux habitant·e·s et la hausse des impôts locaux.

Pourquoi de telles hausses ?

Il y a bien sûr la reprise économique en 2021, la guerre en Ukraine, le prix des combustibles fossiles qui a flambé, les centrales nucléaires à l'arrêt, la baisse du niveau des barrages hydroélectriques, etc. Mais il y a aussi et surtout les spéculations sur le marché de l'électricité ou du gaz depuis l'ouverture d'EDF et GDF à la concurrence, décision censée diminuer les prix au profit du consommateur. Cette vision idyllique (idéologique ?) de la baisse des prix par l'ouverture à la concurrence ne s'est pas réalisée.

Le mécanisme baptisé Arenh (« accès régulé à l'électricité nucléaire historique ») oblige EDF à vendre un quota annuel d'électricité nucléaire à ses concurrents au prix de 42 [euros](#) le MWh. Ce quota ne suffisant pas pour leurs besoins, ces concurrents doivent alors s'approvisionner sur les marchés de gros où les cours se sont envolés (391€ le MWh au 02/12/22 (<https://www.kelwatt.fr/prix/mwh-electricite>), non pas en fonction de la réalité des coûts mais du fait de la spéculation.

Si les particuliers ont pu choisir de rester dans le giron des tarifs réglementés (TRV), ce n'est pas le cas des collectivités territoriales comme la nôtre qui sont contraintes depuis 2015 par la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité – imposée par l'Europe) d'acheter leur électricité sur le marché de gros.

Le gouvernement a bien mis en place, pour les particuliers et les petites entreprises un bouclier tarifaire limitant la hausse du gaz et de l'électricité à 4 % en 2022 et 15 % au 1er janvier 2023,

mais les collectivités en sont exclues, à l'exception des plus petites (ayant moins de 10 agents ou un budget inférieur à 2 M€).

Quelles solutions ?

Si aucune mesure d'importance n'est prise, les communes seront contraintes de prendre des mesures drastiques :

- **Des économies qui affectent le niveau et la qualité des services** ont déjà été prises par le maire de Quetigny. Elles concernent les salles de réunions municipales (limitation des heures et jours d'ouverture) et les établissements scolaires, ainsi que les éclairages et les illuminations publics (lire [lettre aux associations](#) et [lettre aux Quetignois](#)). La sobriété énergétique a du bon si elle est intelligente et ne se transforme pas en précarité énergétique, mais elle est inacceptable dans les conditions imposées par la spéculation et la politique du gouvernement qui cherche avant tout à diminuer les dépenses des collectivités et non à maintenir la qualité du service qu'elles rendent à toute la population.
- **Une hausse des taxes foncières**, l'une des principales ressources des collectivités pour équilibrer leur budget. En effet les communes ont obligation d'avoir un budget en équilibre et ne peuvent emprunter que pour leurs investissements. La taxe foncière a déjà augmenté de plus de 10 % en 2022 (commune et métropole dijonnaise) et pourrait augmenter encore davantage en 2023, ce qui pèserait lourd pour les contribuables propriétaires de leur logement, surtout les moins aisés.

Les vraies solutions sont ailleurs.

Sans nous étendre sur les décisions européennes qui laissent libre cours à la spéculation et devraient être profondément réformées dans le sens d'une véritable politique de services publics, retenons, parmi les principales propositions des associations de maires et de collectivités, celles qui proposent de :

- créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales
- permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières de nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables
- donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV), c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence.

Solidarité face à la précarité énergétique !

Cette explosion du coût de l'énergie pèse lourd dans le budget des ménages, particulièrement les plus vulnérables, d'autant qu'elle s'ajoute à l'augmentation de produits alimentaires dont le prix a bondi de 14 % sur un an.

Les aides gouvernementales (« aide énergie », entre 100 à 200 euros selon les revenus) restent largement insuffisantes. La majorité municipale a donc décidé un coup de pouce à cette aide,

de 24 à 70 euros selon le quotient familial. C'est une mesure utile mais en deçà des besoins des familles les plus vulnérables très affectées aussi par l'inflation des denrées. Il faudrait au minimum doubler cette aide pour qu'elle soit efficace et crédible. Que veut dire une aide de 24 euros sur 1 an pour les personnes dans le besoin ? Avec des aides aussi peu significatives, on peut comprendre que beaucoup de personnes concernées ne se sentent pas très motivées pour les demander !

Insupportable pour les finances de notre ville, diront certains ? Oui, si on continue cette année encore de prélever plusieurs centaines de milliers d'euros sur le budget de fonctionnement, celui qui finance les services et les aides à la population, pour les verser au chapitre des investissements. Pour faire jouer la solidarité, certains investissements peuvent être partiellement ou totalement reportés, par exemple le terrain de foot synthétique programmé à hauteur de 1,1 million d'euros sur l'année 2023. En l'absence de mesures gouvernementales suffisantes, la solidarité locale devrait d'abord servir de filet de sécurité pour les plus fragiles, avant un investissement sportif qui devrait pouvoir attendre 8 à 10 mois pour sa réalisation.

Pour en savoir plus :

[Le marché de l'électricité en France et dans le monde \(selectra.info\)](https://selectra.info)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

L'«Étouffoir» prend forme...

Au sein de notre petit collectif, nous avons pris l'habitude d'appeler ainsi ce que la mairie nomme le « Cœur de ville ». Il y a là, de notre part, un peu de mauvais esprit... mais, jusqu'à preuve du contraire *, on a plutôt affaire à un entassement de parallépipèdes disgracieux autant qu'hétéroclites jouant à touche-touche les uns avec les autres !

Comment cela a-t-il été possible ? Les successeurs de Roger Rémond et d'Hervé Vouillot ont voulu appliquer à notre ville le principe de la « densification des centres », qui n'est pas, en soi, absurde : bien conçue, celle-ci peut limiter l'artificialisation des sols, contenir le besoin d'investissements publics, économiser des kilomètres de flux de toute sorte, amoindrir le prix des logements, réduire les coûts et les temps de transport... Le tram — dont nous saluons la réalisation — a été un bon prétexte pour étudier les voies et moyens d'une rationalisation de l'espace qui n'était évidemment pas incompatible avec le souci de l'environnement et du vivre ensemble.

Mais, dans le cas de Quetigny, il a manqué, contrairement ce qui s'était passé jusqu'à l'an 2000, une cohérence et une vision. Notre commune disposait, au départ d'Hervé Vouillot, d'un « matelas » financier confortable qui autorisait ces ambitions. La municipalité, avec comme grand ordonnateur des dépenses la SEMAAD (future SPLAAD), s'est alors appuyée (pour ne pas dire reposée) sur des "experts" parfaitement formatés, aux idées simples, adeptes de sondages "bien orientés" auprès des habitants mais ne se sentant pas du tout obligés d'en appliquer les résultats...

Plusieurs promoteurs ont été invités à apporter leur béton aux édifices.

La ville, aujourd'hui accablée par l'endettement, a en partie perdu la possibilité de planifier sur le long terme un urbanisme respectueux des nouvelles priorités environnementales et sociales.

Nous avons déjà dit tout le mal que nous pensons de la place Centrale, fournaise en été, grisaille en hiver ; nous vous reportons aux liens ci-dessous... Intéressons-nous aujourd'hui à ce qui vient d'être achevé ou reste en cours de construction.

Notre constat ? des cotes mal taillées : médiathèque et logements dans le même immeuble, distance insuffisante (aussi bien entre bâtiments anciens et nouveaux qu'entre les bâtiments en cours de construction), prix des appartements prohibitifs expliquant la quasi-absence de familles avec enfants, alors que cet argument était utilisé par la mairie pour justifier le projet. En cause, la fameuse loi Pinel, qui permet à des personnes aux revenus élevés d'acheter des appartements en bénéficiant de réductions d'impôts, puis de les louer pour s'assurer des revenus confortables (par exemple en co-location étudiante). Cette loi injuste conduit à détourner la politique de construction de logements au profit de l'enrichissement de particuliers. Et cela montre aussi qu'il est dommage que la Ville de Quetigny ait renoncé à envisager la construction de logements pour jeunes et précaires, avec d'autres partenaires, comme nous l'avions suggéré.

Les Quetignois n'ont jamais pu donner un avis fondé sur les réalités concrètes de ce programme de constructions. On n'a même pas eu droit, avant le commencement des travaux, à une maquette, jugée trop coûteuse (tout au plus quelques milliers d'euros, une goutte d'eau dans l'océan des dépenses totales : plus de 25 millions !) ; il a été cependant possible d'éditer pour la mairie un document de propagande "en 3D" (<https://www.youtube.com/watch?v=9cw80YRWeM8>) à l'époque (2016) tellement alléchant à force d'images idylliques et paradisiaques, accompagnées de termes technocrato-bucoliques ("balcon résidentiel", "parc habité", "aménagements paysagers" et "jardins paysagés" [nuance !], "placette de quartier", "espaces extérieurs généreux et de qualité"...) qu'il nous fait rire (jaune) aujourd'hui.

Ces quelques photos confrontent le projet affiché en 2016 et l'état actuel du chantier :





Vous avez constaté que le "marché forain" de la place Roger Rémond n'a jamais accueilli aussi peu de clients (donc de commerçants) que depuis les travaux... Étonnant pour une place qui devait "faciliter la dynamisation économique du cœur de ville" ! (dixit la SPLAAD).

À noter : ce que la vidéo appelle "pavillon commercial" est devenu le hardi polyèdre de la **brasserie Quetign'eat** ; nous souhaitons plutôt l'ouverture d'un restaurant offrant davantage d'originalité et de convivialité (par ex. une auberge grecque associative), avec une architecture un peu plus simple et un peu moins austère ; mais bon, l'établissement est de qualité et assez animé...

Quant à la "**façade aveugle**" que constituait le mur ouest de Casino et qui devait accueillir de nouveaux commerces (la vidéo nous parle d'un "nouveau vis-à-vis commercial"), elle est devenue borgne, puisque seule une petite ouverture a été pratiquée dans un recoin pour accueillir la nouvelle Poste !

On remarquera aussi que l'immeuble le plus mal placé, celui coincé entre le parking à l'est de Casino et la très passante rue du stade, a été celui choisi pour y installer les **logements sociaux** imposés par la loi pour tout projet immobilier...

Le "bâtiment signal" (**tour de 7 étages** à la place de l'ancienne Poste) n'est pas encore construit ; attendons de voir s'il jouera le rôle de "nouveau skyline identitaire" [*sic*] qui lui est dévolu... Nous sommes impatients : Quetigny deviendra-t-il New-York-sur-Cromois ?

Un petit mot de l'Arlésienne de Quetigny (celle dont on parle depuis des années mais qu'on ne voit jamais) : les **toilettes publiques**, qui avaient leur place dès l'origine dans le plan du "pôle mobilité" au nord du terminus du tram, et qui seront finalement le "petit recoin" *communal* de ce bâtiment *métropolitain*, destiné pour l'essentiel aux agents Divia et à une station de vélos (tout à fait bienvenue pour un terminus de ligne, d'ailleurs). Plus qu'un ou deux ans à attendre, courage ! Lors de la présentation du projet en commission municipale, il nous a été dit que le tarif pour ses usagers n'était pas encore fixé... Nous avons été quelques-uns à dire : « et pourquoi pas la gratuité ? ». Cette délicate question reste en suspens ! Les toilettes publiques du centre de Dijon sont gratuites, et, si l'on veut éviter les incivilités, il nous semble qu'il faut ouvrir ce service à toutes et à tous.

Venons-en aux constructions récentes, celles du "Parc Habité" :

Le sort infligé à la **ferme Bruley** (dite aussi Cottenet) est révélateur de cet urbanisme de Gribouille.

Elle aurait dû être dès le départ au cœur du projet, en tant qu'élément — non sans allure et non sans charme — du patrimoine rural de Quetigny. Notre programme de 2020 prévoyait d'y installer une petite salle de spectacles. L'équipe municipale, elle, avait envisagé à l'origine un lieu animé (par des métiers de bouche ?). Elle nous affirme maintenant que cela aurait coûté trop cher... Et si on avait enlevé quelques pourcents à la bétonisation de la place centrale, si accueillante comme le montrent les photos ci-dessus) ?

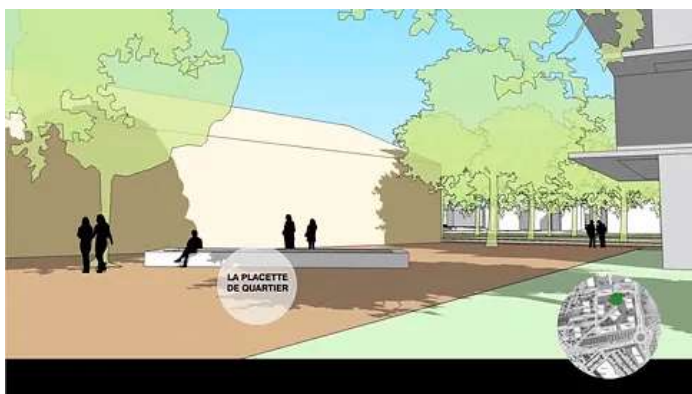
Nous apprenons, alors que la ferme est déjà cernée de tous côtés par les chantiers, que la mairie travaille sur un projet de bâtiment (gardant ses façades de pierre) destiné à abriter des professions para-médicales, dont une sage-femme... Un équipement de santé, OK ; au service des habitants, particulièrement des femmes, OK. Mais il s'agira malheureusement (en un temps où de nombreuses municipalités financent des maisons médicales) d'un projet privé.

Un architecte spécialisé dans la réhabilitation des bâtiments agricoles travaille sur le projet ; il propose, en gardant le corps de ferme, une architecture intérieure à deux ou trois niveaux, ainsi que l'ajout d'une verrière et d'éléments métalliques (en aluminium)... Conformément à la loi, il prévoit une entrée pour les patient·e·s et une autre pour le corps médical et para-médical. L'architecture originale sera-t-elle valorisée ou dénaturée ?

Par ailleurs, on ne pourra juger de l'opportunité de ce projet que lorsque nous saurons qui deviendra propriétaire et dans quelles conditions se fera la vente. Nous avons été échaudés, ces dernières années, par des transactions manquant de transparence... Quelles autres professions paramédicales seront représentées ? Quelles personnes les exerceront ? Quelles complémentarités seront établies avec les autres professions de santé dans la ville ?

Mais l'essentiel est sauvé : la ferme Bruley, nous affirme la vidéo, est "mise en perspective"...
Ouf !





Vous avez constaté que le "marché forain" de la place Roger Rémond n'a jamais accueilli aussi peu de clients (donc de commerçants) que depuis les travaux... Étonnant pour une place qui devait "faciliter la dynamisation économique du cœur de ville" ! (dixit la SPLAAD).

À noter : ce que la vidéo appelle "pavillon commercial" est devenu le hardi polyèdre de la brasserie Quetign'eat ; nous souhaitons plutôt l'ouverture d'un restaurant offrant davantage d'originalité et de convivialité (par ex. une auberge grecque associative), avec une architecture un peu plus simple et un peu moins austère ; mais bon, l'établissement est de qualité et assez animé...

Quant à la "façade aveugle" que constituait le mur ouest de Casino et qui devait accueillir de nouveaux commerces (la vidéo nous parle d'un "nouveau vis-à-vis commercial"), elle est devenue borgne, puisque seule une petite ouverture a été pratiquée dans un recoin pour accueillir la nouvelle Poste !

On remarquera aussi que l'immeuble le plus mal placé, celui coincé entre le parking à l'est de Casino et la très passante rue du stade, a été celui choisi pour y installer les logements sociaux imposés par la loi pour tout projet immobilier...

Le "bâtiment signal" (tour de 7 étages à la place de l'ancienne Poste) n'est pas encore construit ; attendons de voir s'il jouera le rôle de "nouveau skyline identitaire" [*sic*] qui lui est dévolu... Nous sommes impatients : Quetigny deviendra-t-il New-York-sur-Cromois ?

Un petit mot de l'Arlésienne de Quetigny (celle dont on parle depuis des années mais qu'on ne voit jamais) : les toilettes publiques, qui avaient leur place dès l'origine dans le plan du "pôle mobilité" au nord du terminus du tram, et qui seront finalement le "petit recoin" communal de ce bâtiment métropolitain, destiné pour l'essentiel aux agents Divia et à une station de vélos (tout à fait bienvenue pour un terminus de ligne, d'ailleurs). Plus qu'un ou deux ans à attendre, courage ! Lors de la présentation du projet en commission municipale, il nous a été dit que le tarif pour ses usagers n'était pas encore fixé... Nous avons été quelques-uns à dire : « et pourquoi pas la gratuité ? ». Cette délicate question reste en suspens ! Les toilettes publiques du centre de Dijon sont gratuites, et, si l'on veut éviter les incivilités, il nous semble qu'il faut ouvrir ce service à toutes et à tous.

Venons-en aux constructions récentes, celles du "Parc Habité" :

Le sort infligé à la ferme Bruley (dite aussi Cottenet) est révélateur de cet urbanisme de Gribouille.

Elle aurait dû être dès le départ au cœur du projet, en tant qu'élément — non sans allure et non sans charme — du patrimoine rural de Quetigny. Notre programme de 2020 prévoyait d'installer une petite salle de spectacles. L'équipe municipale, elle, avait envisagé à l'origine un lieu animé (par des métiers de bouche ?). Elle nous affirme maintenant que cela aurait coûté trop cher... Et si on avait enlevé quelques pourcents à la bétonisation de la place centrale, si accueillante comme le montrent les photos ci-dessus) ?

Nous apprenons, alors que la ferme est déjà cernée de tous côtés par les chantiers, que la mairie travaille sur un projet de bâtiment (gardant ses façades de pierre) destiné à abriter des professions para-médicales, dont une sage-femme... Un équipement de santé, OK ; au service des habitants, particulièrement des femmes, OK. Mais il s'agira malheureusement (en un temps où de nombreuses municipalités financent des maisons médicales) d'un projet privé.

Un architecte spécialisé dans la réhabilitation des bâtiments agricoles travaille sur le projet ; il propose, en gardant le corps de ferme, une architecture intérieure à deux ou trois niveaux, ainsi que l'ajout d'une verrière et d'éléments métalliques (en aluminium)... Conformément à la loi, il prévoit une entrée pour les patient·e·s et une autre pour le corps médical et para-médical. L'architecture originale sera-t-elle valorisée ou dénaturée ?

Par ailleurs, on ne pourra juger de l'opportunité de ce projet que lorsque nous saurons qui deviendra propriétaire et dans quelles conditions se fera la vente. Nous avons été échaudés, ces dernières années, par des transactions manquant de transparence... Quelles autres professions paramédicales seront représentées ? Quelles personnes les exerceront ? Quelles complémentarités seront établies avec les autres professions de santé dans la ville ?

Mais l'essentiel est sauvé : la ferme Bruley, nous affirme la vidéo, est "mise en perspective"... Ouf !

Nous disions en 2018 à propos de ce nouveau quartier : "Il aurait pu être conçu autrement, avec deux fois moins de logements, préservant quelques espaces libres permettant aux riverains de respirer. Le résultat risque de renforcer l'image d'une ville dortoir perdant peu à peu son identité verte pour devenir un simple quartier densifié de la Métropole". Avions-nous tort ?

Et quand l'Étouffoir sera terminé, on sera déjà reparti pour un tour : au-delà de la ferme Bruley, le long de l'avenue du Cromois, on a déjà mis en route les bulldozers, puis monté des grues. On est bien parti pour y retrouver le même type d'urbanisme, celui où les promoteurs font la loi...

* On peut toujours espérer qu'une fois le chantier terminé, nous découvrirons de nouveaux horizons... Nous vous présenterons une nouvelle série de photos quand le quartier aura sa physionomie définitive, promis !

Pour compléter votre information :

Le Cœur de ville vu par la SPLAAD :

http://www.splaad.com/sites/default/files/upload/Quetigny/plaquette_projet_coeur_de_ville_quetigny_hyper_light_3.pdf

Le Cœur de ville présenté aujourd'hui par la municipalité :

<https://www.quetigny.fr/projet-coeur-de-ville>

Quelques articles publiés durant le précédent mandat par notre collectif sur le projet :

novembre 2014 :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_c9909738f0c04fe68657f423d1f933dd.pdf (p. 2)

mars 2015 :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_ec4b60ba726f4ca69892dc12986be0f7.pdf (p. 2)

novembre 2015 :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_0d4fd86287d2452297fc6acb6a7d0ca6.pdf (p. 1)

avril 2017 :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_85c3a0d5327b4f6b8175e91a1da2cc4b.pdf (p. 2)

février 2019 :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_34fc44e55ac941de8e6fea041c40e269.pdf (p. 3)

juin 2019 :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_8eabcee98fbe4a6e8a8cc4859eb2015a.pdf (4 pages)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

« Mais oui mais oui, l'école est finie ! »

Dans un article du *Bien Public* du 29 octobre 2022, le maire Rémi Détang annonce une refonte de la carte scolaire dans notre commune à la rentrée 2024.

La mairie souhaite se concerter avec la population, les enseignants et représentants de l'éducation nationale dans ce laps de temps.

Mi-octobre déjà, l'adjoint délégué à l'action éducative Moulay Jellal avançait l'idée d'une fermeture du groupe scolaire Les Huches – François Mitterrand en présence d'enseignants et de parents, précisant une répartition possible des classes entre les écoles Nelson-Mandela, Les Aiguisons et Fontaine-aux-Jardins. Les locaux de l'école des Huches seraient réattribués au centre aéré. Le maire interpellé évoque alors le projet de « fusion » entre les deux écoles maternelles Huches et Mandela.

Que signifie une « fusion » entre groupes scolaires ?

D'une part, cette annonce municipale de refonte scolaire est justifiée par le besoin d'économie en énergie.

Certes, des rénovations nécessaires liées au chauffage ont eu lieu aux Huches.

Un total de 380 000 euros a été avancé pour la rénovation des écoles (article du *Bien Public* du 30 août 2022).

Les sanitaires de la maternelle des Huches s'adaptent maintenant aux personnes à mobilité réduite.

Le RASED (réseau d'aide spécialisée pour élèves en difficulté) est délocalisé sur deux sites : l'école Fontaine-aux-Jardins et l'étage de l'école élémentaire des Huches. Sa salle initiale au rez-de-chaussée est amplement rénovée pour être attribuée au hors temps scolaire. Or cette salle s'avère inadaptée à cette nouvelle fonction.

De concert, deux salles de classe réquisitionnées à l'école des Cèdres ont fait place à l'accueil de la batterie-fanfare dont le local près des terrains de tennis, vétuste et amianté, doit être détruit.

Ce budget de 380 000 euros a-t-il été réellement investi dans le cadre scolaire ?

La refonte des secteurs sur Quetigny, quel que soit le groupe scolaire, l'école ou les écoles amenées à disparaître ou fusionner, entraînera des modifications profondes liées à des déplacements humains, urbains, des modifications sociales.

L'école des Huches faisant place à un pôle "Enfance-jeunesse", où est la logique ? Quel est le véritable projet ?

D'autre part, justifiée par la baisse des effectifs d'enfants scolarisés, cette annonce questionne : où sont passées ces nouvelles familles du Cœur de ville et leurs bambins, quartier desservant principalement le secteur scolaire des Huches ?

Les appartements proposés, leur surface, leur prix sont-ils adaptés à l'intention initiale ? Était-ce prévisible ?

Sur les 302 logements neufs qui font suite à l'immeuble intergénérationnel face à Carrefour, 125 sont voués à l'accueil des seniors et un projet de colocation senior devrait naître sur le site de l'ancienne crèche.

Quetigny se renouvelle, mais les seniors ne vont pas à l'école...



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Quand Dijon Métropole vient débattre à Quetigny

François Rebsamen, président de Dijon Métropole, et Rémi Détang, notre maire, invitaient les Quetignois et plus largement les métropolitains à débattre salle Mendès France le 12 décembre 2022. Raymond Maguet a fait l'intervention suivante lors de ce débat, au nom du collectif « Réinventons Quetigny ».

« Merci pour cette occasion d'exprimer un point de vue que nous pensons partagé par un grand nombre de Quetignois.

Depuis une dizaine d'années, le projet « Cœur de ville » a mobilisé une partie importante de notre réflexion et concentré l'essentiel des investissements de notre commune.

Plus de 400 logements sont sortis ou vont sortir de terre dans le cadre de ce projet. La place centrale a été rénovée, c'est-à-dire bétonnée. Globalement, ce projet aura coûté 25 M€, ce qui n'est pas rien pour une ville d'à peine 10 000 habitants.

Nous prenons la précaution de dire que tout n'est pas négatif dans ces réalisations, mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles ont suscité de nombreuses contestations et oppositions, oppositions qu'on retrouve d'ailleurs dans beaucoup d'autres quartiers ou communes de la métropole sur les mêmes problèmes.

Contestations et oppositions sur deux points importants :

la trop forte concentration d'habitat et la bétonnisation. Nous vous invitons à déambuler dans le nouveau quartier bientôt achevé et que nous avons cru bon de baptiser « quartier de l'Étouffoir », terme bien plus approprié que la « chambre paysagère » des urbanistes. Vous pourrez aussi venir transpirer sur la place centrale où la température à 1 m du sol dépasse les 50 ° en été.

Ce constat partagé par un très grand nombre de nos concitoyens remet en cause, à notre sens, nombre de règles du plan local d'urbanisme de la métropole, par exemple : la trop grande proximité entre immeubles, le nombre de logements à l'ha, la hauteur des immeubles, la distance entre les immeubles et les voies de circulation, les surfaces de terre vierge non imperméabilisées (coefficient CBS).

Sur le déroulement de ce projet : il s'est fait sans — quand ce n'est pas contre — les habitants :

Avant d'engager ce projet; une enquête commandée par la majorité municipale a montré clairement qu'une large majorité des 600 réponses refusait la densification autour du tram. La majorité municipale n'en a pas tenu compte.

3 ateliers se sont tenus sur ce projet. Parmi de nombreuses propositions donnant au centre ville un rôle d'animation, seule la médiathèque a été retenue, tandis que le nombre de logements et leurs emplacements ont été imposés sans débat.

Au printemps 2019, le collectif « La Gauche Alternative » a recueilli sur 4 cahiers l'avis de 550 Quetignois, sur la nouvelle place centrale. Jugement sans appel : 2/3 d'avis négatifs ou très négatifs : place trop bétonnée, arbres adultes sacrifiés, pas assez de verdure, à l'opposé de ce qu'il faudrait pour s'adapter au réchauffement climatique.

Récemment, juste à côté du « quartier de l'Étouffoir », deux promoteurs ont acheté, le premier un lot de trois maisons dont deux récentes, tout à fait habitables. Elles viennent d'être détruites (quel gâchis !) pour laisser place à la construction d'une résidence seniors de 125 logements par le promoteur Kaufman et Broad. A deux pas de là des Quetignois ont vendu, il y a peu, au promoteur Icade, une propriété familiale pour y construire une cinquantaine de logements. 175 logements supplémentaires en centre-ville, en plus des 400 déjà construits ou prévus, ce n'est pas rien.

Ces constructions ne sont certes pas illégales, mais elles n'étaient pas dans le programme de la majorité, les habitants n'en ont pas été informés et le conseil municipal n'a pas eu à en débattre. Si l'exemple est quetignois, cette pratique est largement répandue sur la métropole et les promoteurs continuent d'exercer sans vergogne des pressions sur les particuliers, en proposant des prix bien au-dessus du marché, alimentant ainsi la spéculation foncière. A Quetigny, d'un côté à l'autre de la même rue, des propriétés comparables en surfaces habitables et surfaces de jardin se sont vendues les unes 600 000 euros, l'autre 300 000 euros.

Ici aussi, le PLU de l'agglomération devrait protéger les citoyens que nous sommes contre un urbanisme qu'on peut qualifier de « sauvage ».

Notre conclusion, en forme de question comme de proposition :

Sachant que de nombreux habitants de l'agglomération ne partagent pas votre conception d'une « densification heureuse », vous pourrez lire quelques passages du manifeste signé par 14 associations de l'agglomération qui vous sera distribué à la sortie.

1 - Ne faut-il pas revoir rapidement le PLU de l'agglomération pour construire une cité où il fera bon vivre malgré le réchauffement et où la biodiversité pourra conserver ou reprendre ses droits ?

2 - Au vu des exigences de plus en plus fortes des habitants pour participer activement à la construction de leur ville (citons, entre autres, le quartier de Larrey, le parc Mirande Baudin, les jardins des Lentillères, les jardins de l'Engrenage, les berges du Suzon, les Cœurs de ville à Quetigny, à Chenôve, etc.), n'est-il pas urgent de mettre en place de nouvelles formes de concertation qui donnent aux habitants, et en premier lieu aux riverains, de vrais pouvoirs d'intervention sur les projets d'urbanisme ?

Merci de votre attention.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Cerilly : la contestation des associations

À l'heure où va se discuter le projet de loi « relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables », il est important de tout connaître des enjeux de cette loi : une loi qui profite aux multinationales ou aux entreprises de l'agro-industrie, ou une loi qui remet le bien commun de l'énergie entre les mains des citoyens, en développant des projets permettant de couvrir les besoins locaux, à partir des ressources locales.

<https://www.vie-publique.fr/loi/286391-projet-de-loi-energies-renouvelables-eolien-solaire>

Deux exemples très locaux illustrent parfaitement la direction que veut prendre Macron et son gouvernement de chefs d'entreprise, et montrent la résistance à ses projets, porteuse d'alternatives d'avenir, et de solutions aux problèmes du climat, de l'alimentation et de la biodiversité.

Dans ces deux projets, ce que mettent en cause ceux qui les refusent, ce n'est pas la technologie proposée, amenée à remplacer les énergies fossiles, mais le fait que ce sont de mauvaises solutions à un vrai problème. On appelle ce type de solution la « mal adaptation ». Et pas de doute qu'on va chercher à nous en vendre pas mal avec le projet de loi cité, qui sera renforcé d'un dispositif beaucoup plus expéditif sur les contraintes écologiques et démocratiques (il y en a déjà si peu !) auxquels ces projets devraient être soumis.

Enfin, la meilleure énergie pour la planète c'est celle qu'on ne consomme pas comme le rappelle le scénario de Negawatt :

<https://negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022>

Avis aux propriétaires de jets, yachts et autres signes manifestes de super richesse !

Affaire à suivre.....

Le premier exemple de projet, Secalia, se situe à Cérilly, dans le Nord du département, à 6 km à l'ouest de Châtillon-sur-Seine. C'est une zone agricole où les agriculteurs, en butte aux incertitudes de la politique agricole actuelle, souhaitent s'assurer des revenus stables. C'est à ce manque d'horizon que semblent répondre l'entreprise danoise « Nature Energy », implantée dans le paradis fiscal qu'est l'Irlande, et Dijon Céréales, entreprise située à Longvic, qui commercialise engrais, pesticides et semences et fait la promotion de technologies ultrasophistiquées en agriculture. Les deux ont le projet (en cours de réalisation) d'implanter dans ce village de 240 âmes, un des plus gros méthaniseurs européens, le 2ème de France.

Qu'est ce que la méthanisation ?

C'est un processus biologique fondé sur la dégradation de matières organiques (animales ou végétales, liquides ou solides, appelées intrants ou substrats) par des micro-organismes. Cette dégradation se déroule dans des conditions contrôlées, dans une cuve, le digesteur. Elle produit :

- du biogaz : un mélange gazeux saturé en eau à la sortie du digesteur et composé d'environ 50 % à 65 % de méthane, de 20 % à 50 % de gaz carbonique (CO₂) et de quelques traces de gaz autres (ammoniac, azote, hydrogène)
- du digestat : produit humide, destiné à être épandu sur les sols.

Le méthane produit peut ensuite être injecté dans un réseau de gaz, ou produire de la chaleur ou de l'électricité par cogénération. Cela paraît donc une alternative aux énergies fossiles comme le pétrole ou le charbon.

Depuis la 2ème guerre mondiale, ce procédé a été utilisé par des paysans, à l'échelle de leur ferme, pour faire de l'énergie à bas coup avec les déchets agricoles et les effluents d'élevage.

Mais là où cela devient problématique, c'est quand cette production devient industrielle. Or le méthaniseur de Cérilly sera un des plus gros d'Europe, avec un site de méthanisation de 14 ha (à 500 m des habitations), 5 sites de stockage de 1 ha chacun situés dans 5 villages (dont un à Louesmes, à 160 m des habitations, à l'intérieur même du Parc Naturel National des forêts de Champagne et Bourgogne !). Il devrait produire 2 405 m³ (N m³) /heure de biométhane injecté dans le réseau GRT gaz, et 2 292 m³ de CO₂H (appelé « bioco₂ » dans le rapport (<https://blog.wiseed.com/quest-ce-que-le-bio-co2/>)). L'enquête d'utilité publique annonce que ce méthane équivaldrait à la consommation de gaz de 10 096 — notez la précision — maisons individuelles. Rapporté au nombre de personnes par habitation principale (2,19 personnes chiffre INSEE 2019) , cela équivaut à la consommation de 22 110 personnes, soit un peu plus de deux fois la population de Quetigny...

Pour cela, il traitera 199 440 t. d'intrants par an : 180 000 t. de « cultures à vocation énergétique » et 19 440 t. de déchets issus de l'agriculture et de l'industrie « de transformation végétale », récupérés dans un rayon de 75 km ! Et il rejettera 46 162 t. de digestat solide et 28 426 t. de digestat liquide, ainsi que 111 361 m³ d'eau chargée en azote et 1 098 m³ de « jus d'ensilage ».

Pour alimenter le méthaniseur, 155 agriculteurs vont faire pousser du seigle fourrager dit « de printemps » sur 5 400 hectares répartis sur 219 communes dans 4 départements (Aube,

Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne). Ce seigle sera coupé en mai, stocké dans des silos. Les agriculteurs planteront alors les cultures d'été (tournesol, soja...). Ils ont signé un contrat de 15 ans avec Dijon Céréales, qui fournit les semences des cultures (seigle + été), les engrais, les produits phytosanitaires. Ils s'engagent à produire leur quota de végétaux pour alimenter les 180 000 t. de végétal par campagne (quitte à compléter avec d'autres cultures). À cela, il faut ajouter 2 300 t. d'acide sulfurique nécessaire au processus. Le digestat et les « effluents liquides » seront épandus sur 43 000 ha de terres appartenant aux 155 agriculteurs, dont des territoires du Parc National...

Un problème alimentaire et paysan :

- des terres agricoles sont utilisées pour produire du seigle destiné au méthaniseur, au détriment des cultures de céréales destinées à l'alimentation
- les sols vont considérablement s'appauvrir (monoculture, décomposition de la matière organique dans le méthaniseur et pas dans le sol...)
- les cultures d'été, plantées en mai, vont devenir incertaines pour les agriculteurs, avec le réchauffement climatique bien sensible dans notre région
- ils vont être pieds et poings liés avec les 2 entreprises : le prix de la récolte est fixé d'avance, et les agriculteurs sont tenus de produire leur quota. Que se passera-t-il en cas de mauvaises récoltes ? d'aléas climatiques ?
- le digestat épandu sera utilisé comme fertilisant mais il est pauvre en carbone. Sera-t-il vraiment « bio » comme le dit le projet, alors que les cultures de seigle seront aux mains de Dijon céréales et que des déchets agricoles et industriels viendront compléter les intrants ?

Un problème environnemental :

- la biodiversité sera impactée par l'épandage du digestat (notamment dans le Parc National). Les récoltes de seigle au moment de la nidation et de la reproduction de la faune sauvage va impacter sa population
- l'eau chargée en azote rejetée par le méthaniseur et épandue dans la nature va impacter la qualité de l'eau de toute cette région calcaire
- 10 000 camions par an vont circuler à Cérilly et dans tout le secteur (sur des routes élargies et refaites à neuf aux frais de la collectivité) pour transporter les récoltes de seigle puis le digestat vers les sites de stockage, puis vers ou depuis le méthaniseur, ainsi que l'acide sulfurique (2 camions par semaine)
- l'utilisation d'énergie fossile pour produire, transporter ces cultures et les effluents, augmente considérablement le bilan carbone de l'opération
- le méthaniseur est composé de 5 cuves, des tours immenses proches et bien visibles du village. Ce site présente des risques de mauvaises odeurs ou de « fuites » occasionnant des accidents, comme celui qui a eu lieu à Chateaulin :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/finistere/accident-du-methaniseur-de-chateaulin-cash-investigation-devoile-un-rapport-accablant-pour-engie-2331913.html>

Un problème démocratique :

L'affaire est allée très vite : enquête d'utilité publique d'un mois seulement (du 10 mai au 10 juin 2022), et demande de dérogation dans le rapport de cette enquête pour commencer les

travaux dès le 15 juin. En mai 2022, du seigle était déjà ensilé pour le futur méthaniseur, et le rapport montre des photos de site déjà en travaux.

Dans le rapport, on note que les élu·e·s des collectivités locales ont émis presque autant d'avis défavorables (23) que favorables (27). D'autres (7) n'ont pas émis d'avis. Les associations d'habitants, de protection de la nature, d'administration de bassins de cours d'eau ont également donné un avis contre ou émis des réserves, mais peu importe, le projet se fait quand même !!!

Où est le vrai choix pour les agriculteurs, les habitants, les élu·e·s des communes concernées ? Et pourquoi confier la production d'énergie, notre bien commun, à des sociétés privées ???

Quelles actions en cours?

Les habitants de la région se sont mobilisés dans l'association [« La grande côte châillonnaise »](#) qui collecte des fonds pour la contestation juridique du projet. *« Nous ne refusons pas la méthanisation à la ferme, qui traite ses propres déchets pour son auto-consommation d'énergie, ni la méthanisation des vrais déchets, réalisée par de vrais professionnels, qui disposent des équipes spécialisées garantissant la sécurité et l'absence de pollution de leurs installations. »*, déclarent les membres de l'association.

Vous pouvez participer en allant sur le site :

<https://www.helloasso.com/associations/lgcc/formulaires/3/widget>

Une information est donnée sur le site : <https://secaliaenchatillonnais.blogspot.com/>

Nous appelons à soutenir leur démarche et à se tenir informé·e·s.

Déjà en février 2019, le journal *Reporterre* a publié une enquête en 3 parties sur la méthanisation et les risques possibles de son industrialisation :

<https://reporterre.net/La-methanisation-des-questions-sur-une-usine-a-gaz-Notre-enquete>

Il a bien documenté, dans plusieurs articles, les effets de la méthanisation industrielle, pour un méthaniseur de plus petite taille :

<https://reporterre.net/Methanisation-dans-le-Lot-le-grand-emmerdement>

ainsi que les effets de la production de méthane par l'agro-industrie sur le dérèglement climatique :

<https://reporterre.net/Danone-Lactalis-les-geants-de-l-agroalimentaire-mega-pollueurs?>

Enfin, le méthaniseur à la ferme, une alternative ? Sur ce site, il en est question :

https://www.wiseed.com/projet/41666049?utm_source=Blog&utm_medium=Referral&utm_campaign=qu-est-ce-que-le-bio-co2-04102022

Voir aussi notre article sur *Curtil-Saint-Seine* (page suivante)



Réinventons
QUETIGNY
La Lettre

n° 22
décembre 2022

Curtil-saint-Seine : un contre-projet citoyen

À l'heure où va se discuter le projet de loi « relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables », il est important de tout connaître des enjeux de cette loi : une loi qui profite aux multinationales ou aux entreprises de l'agro-industrie, ou une loi qui remet le bien commun de l'énergie entre les mains des citoyens, en développant des projets permettant de couvrir les besoins locaux, à partir des ressources locales.

<https://www.vie-publique.fr/loi/286391-projet-de-loi-energies-renouvelables-eolien-solaire>

Deux exemples très locaux illustrent parfaitement la direction que veut prendre Macron et son gouvernement de chefs d'entreprise, et montrent la résistance à ses projets, porteuse d'alternatives d'avenir, et de solutions aux problèmes du climat, de l'alimentation et de la biodiversité.

Dans ces deux projets, ce que mettent en cause ceux qui les refusent, ce n'est pas la technologie proposée, amenée à remplacer les énergies fossiles, mais le fait que ce sont de mauvaises solutions à un vrai problème. On appelle ce type de solution la « mal adaptation ». Et pas de doute qu'on va chercher à nous en vendre pas mal avec le projet de loi cité, qui sera renforcé d'un dispositif beaucoup plus expéditif sur les contraintes écologiques et démocratiques (il y en a déjà si peu !) auxquels ces projets devraient être soumis.

Enfin, la meilleure énergie pour la planète c'est celle qu'on ne consomme pas comme le rappelle le scénario de Negawatt :

Avis aux propriétaires de jets, yachts et autres signes manifestes de super richesse !

Affaire à suivre.....

À Curtil-Saint-Seine, c'est Total Énergies qui veut déployer son projet d'énergie « verte », avec l'installation de 47 ha de panneaux solaires déployés sur 60 ha de terres agricoles, à proximité du village. Curtil St Seine est un village de 116 habitants situé sur les hauteurs du Val Suzon, à 549 m d'altitude. Il appartient à la communauté de communes de Forêts Seine et Suzon.

Ce projet a été initié par un agriculteur d'une autre commune, Saussy, auquel se sont joints deux agriculteurs de Chaignet et Vernot. Toutes les parcelles concernées se trouvent sur la commune de Curtil, très proches du village.

Les panneaux seraient implantés sur un terrain clos, où se pratiquerait également l'élevage de moutons, de poules, la culture de plantes médicinales et de lavande (qui pousse très bien en Bourgogne, comme on le sait !) : c'est ce qu'on appelle l'« agrivoltaïsme ». L'électricité produite serait transportée jusqu'au poste électrique de Valmy à Dijon par un câblage souterrain qui nécessiterait la construction d'une tranchée de plus de 15 km de long ! Quand aux batteries nécessaires pour le stockage de l'électricité, aucune information n'a été donnée.

Ce projet a été présenté en mai 2021 lors d'une réunion publique, et a aussitôt rencontré la ferme opposition de tou·te·s les habitant·e·s du village. Le Conseil Municipal, avec sa commission « Préservation de l'environnement », s'est mobilisé. Des courriers ont été adressés à toutes les instances possibles (Préfet, DREAL...), à la Communauté de Communes, tandis que les associations locales de protection de l'environnement (LPO, Sentinelles de la Montagne Dijonnaise), étaient contactées.

Devant cette opposition, Total et l'agriculteur de Saussy ont convié les habitants à des « ateliers participatifs » pour « connaître leurs attentes ». Ces ateliers ont été boycottés par les habitants (un seul participant !), qui pendant ce temps ont manifesté silencieusement et masqués, dans un concert de casseroles. Un sondage auprès de la population est sans appel : 98 % des habitant·e·s sont contre le projet.

En juillet 2021, le maire et son adjoint sont convoqués à la Direction départementale des Territoires pour « se faire expliquer le projet » : ils indiquent leur refus et celui de la population.

En septembre 2021, l'association [CURTIL](#) est créée et mène toute une mobilisation avec la commission environnement du Conseil Municipal. Dans cette période, ni Total, ni les agriculteurs ne se sont manifestés, les habitants n'ont aucune nouvelle du projet, mais des haies protégées par le PLU et situées le long des parcelles de l'agriculteur ont été massacrées : il les a détériorées jusqu'au tronc en les coupant de son côté. La commune a porté plainte et pris un avocat, l'affaire est en cours.

En mars 2022, le Conseil Municipal est recontacté par les acteurs du projet pour une réunion. Le Conseil fixe les conditions : réunion du Conseil Municipal, en public, avec un temps de parole et des questions du Conseil et des habitant.e.s. Le projet est alors présenté presque à

l'identique : un peu réduit, ses limites étant légèrement repoussées pour que l'installation soit moins visible. Les habitant.e.s ont pris la parole et le « chargé d'affaires » de Total a haussé le ton.

En juillet 2022, suite à la réunion, une étude d'impact doit être réalisée. La demande a été reçue en juillet, mais depuis pas de nouvelles ...cependant, des habitant.e.s ont croisé les « acteurs du projet » près des parcelles concernées, et à nouveau, échange musclé avec le « chargé d'affaires » de Total qui leur affirme que « le projet se fera » !

En septembre 2022 se tient l'assemblée générale de C.U.R.T.I.L. , à laquelle sont présent.e.s les maires et les adjoints de la ComCom, sa présidente, Mme Louis, la suppléante du député LR M. Brigand. Une marche a lieu autour du village pour présenter le site du projet.

Pourquoi les habitant.e.s de Curtil St Seine se mobilisent ?

S'ils sont d'accord avec le recours à l'énergie renouvelable, « celle-ci doit être appréhendée à l'échelle d'un territoire avec la prise en compte de tous les paramètres environnementaux qui en découlent. L'artificialisation de terres agricoles à cette fin semble discutable*. » Attachés « à la conversion des terres agricoles vers des modes de production plus respectueux de l'environnement tels que l'agriculture biologique*», ils dénoncent la recherche de profit à court terme d'un tel projet dont « l'implantation (...)est incompatible avec les préconisations et règles d'urbanisme en vigueur, qui visent à :

- préserver les paysages et espaces naturels,
- favoriser les installations photovoltaïques au sol sur les terrains urbanisés ou dégradés situés à distance des zones urbaines, comme les friches, les bordures d'autoroutes ou les parkings : il existe au niveau national 18 000 sites propices et hors terres agricoles pour couvrir les besoins solaires bien au-delà des objectifs fixés par l'État,
- réduire l'artificialisation des sols, y compris des terres agricoles,
- tenir compte des perceptions des habitants pour améliorer l'acceptabilité des projets.* »

L'association et les élu.e.s ne se contentent donc pas seulement se battre CONTRE le projet ; ils ont pris l'initiative de présenter une ALTERNATIVE. Une conférence a été organisée avec [COOPAWATT](#), qui met en place des projets citoyens locaux pour la consommation locale d'énergie, avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits. La Communauté de communes peut soutenir ce projet en hébergeant des panneaux sur les toitures des bâtiments collectifs (gymnases par ex.).

L'association s'est donc orientée vers le montage d'un contre-projet citoyen, et cultive les liens avec d'autres associations qui défendent le même type de projet. Elle a mis en place une veille sur les innovations en photovoltaïque de ce type, et sur l'agriphotovoltaïsme pour être prêts à réagir face à Total. Affaire à suivre...

Nous pouvons soutenir cette démarche :

- en signant la pétition : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-installation-centrale-photovoltaique-curtil-saint/160574>

- en adhérant à l'association CURTIL : <https://www.helloasso.com/associations/curtil>
ce qui permet d'être informé.e de l'action de l'association.

* extrait du texte de présentation de l'association « CURTIL » sur le site

Pour aller plus loin :

<https://www.arte.tv/fr/videos/094503-000-A/le-systeme-total-anatomie-d-une-multinationale-de-l-energie/>

https://reporterre.net/Les-parkings-bientot-recouverts-de-panneaux-solaires?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne

Voir aussi notre article sur Cerilly (page précédente)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Le délabrement de l'hôpital public

Dès avant l'explosion de la pandémie de la Covid 19, les personnels des hôpitaux tiraient la sonnette d'alarme, dénonçant la dégradation de l'hôpital public sur tous les plans, fermeture de lits, manque de personnel, détérioration des conditions de travail, stagnation des salaires, continuation des politiques d'économie sur la santé. Ils ne recueillirent à l'époque que des grenades lacrymogènes.

La pandémie n'a fait qu'empirer les conditions de travail et le manque de personnel. À la radio, à la télévision, il n'y a pas un jour où les soignants ne lancent l'alerte, dénonçant la dégradation de la prise en charge des patients depuis les EHPAD jusqu' aux services de pédiatrie incapables de faire face correctement à l'épidémie de bronchiolite, certes plus importante et plus précoce qu'habituellement.

Dijon et la région Bourgogne Franche-Comté n'échappent pas à la règle. Au CHU, l'affaire de cette patiente âgée qui devait être opérée d'une fracture du fémur, et qui est décédée au bout de quatre jours sans avoir subi l'intervention, a largement été traitée dans la presse locale. Faute de place au bloc opératoire, l'opération a été différée de jour en jour et la patiente laissée à jeun tous les matins. Sans préjuger des causes directes du décès, il est incontestable qu'un jeûne matinal répété, même si cette dame a probablement pu s'alimenter le soir, est un facteur très important de « perte de chance ». En tout cas, il est inadmissible et insupportable qu'un CHU comme celui de Dijon soit incapable de prendre en charge une pathologie somme toute bénigne, dans des délais raisonnables. La presse locale s'est fait l'écho d'autres cas semblables même s'ils ont été heureusement moins dramatiques.

De même le service de pédiatrie est submergé de bronchiolites, de façon inhabituelle, mais la situation est aggravée d'après le chef de service « par la tension en matière de ressources

- soit en envoyant un don à AFPS Nîmes 57 rue Bonfa 30000 Nîmes (avec la mention Pour AlRowwad). Avec l'AFPS de Nîmes ; le don peut être défiscalisé :

-

Pour tout contact, afps.nimes.alrowwad@gmail.com

- On peut aussi contacter l'association Amitiés Palestine Al Rowwad 21, pour avoir davantage d'informations et soutenir concrètement le Centre. L'association va mettre en place prochainement un soutien régulier au Centre pour faire face à ses dépenses de fonctionnement (salaires des animateurs..).

Son adresse : Maison des associations, 2 boulevard Olivier de Serres, 21800 Quetigny

Lors de sa dernière visite en Europe, et en particulier à Quetigny, Abdelfattah nous a fait part de la baisse du soutien de la part des habitants des pays occidentaux, qui se tournent davantage vers le soutien à l'Ukraine... C'est compliqué de « mettre en concurrence » la lutte contre les conséquences des guerres de colonisation et d'occupation, qui ont le même objectif dans la tête des colonisateurs : faire disparaître un peuple, une culture, et s'accaparer son territoire. Mais n'oublions pas les Palestiniens qui luttent pour exister depuis 74 ans !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Interview de Abdelfattah Abusrour

Exceptionnellement, l'interview réalisée pour ce numéro n'a pas été retranscrite : réalisée à l'occasion de la rencontre organisée à Quetigny le 5 novembre dernier par La Passerelle et le collectif du cinéma palestinien avec [le Dr Abusrour, fondateur et directeur d'Alrowwad](#) ("Pionniers pour la Vie", centre culturel et artistique du camp de réfugiés de Aida, à Bethléem), elle vous est proposée en vidéo. Une rencontre avec une personnalité attachante.

Pour la visionner : <https://www.reinventonsquetigny.com/copie-de-copie-de-22d>

Pour en savoir plus sur le centre Al Rowwad et ses activités, visitez le site <https://www.alrowwad.org/fr/>, en particulier la vidéo : « Spectacle de Dabké sur les toits de nos maisons ».

Appel à soutien au Centre Social et Culturel Al Rowwad, dans le camp de Aida, à Bethléem :

Le Centre Al Rowwad (« les Pionniers » en arabe, au sens des pionniers de la culture de « Belle Résistance » évoquée par Abdelfattah), a besoin de soutien financier pour mener à bien son ambitieux projet de redonner dignité et espoir aux jeunes palestiniens qui vivent dans ce camp, là où on enregistre un des plus forts taux de gaz lacrymogènes au monde...

On peut soutenir l'action du centre : en envoyant un don :

- soit directement sur la page du site internet (mentionné plus haut) : https://www.alrowwad.org/fr/?page_id=11639

- soit en envoyant un don à AFPS Nîmes 57 rue Bonfa 30000 Nîmes (avec la mention Pour AlRowwad). Avec l'AFPS de Nîmes ; le don peut être défiscalisé :

-

Pour tout contact, afps.nimes.alrowwad@gmail.com

- On peut aussi contacter l'association Amitiés Palestine Al Rowwad 21, pour avoir davantage d'informations et soutenir concrètement le Centre. L'association va mettre en place prochainement un soutien régulier au Centre pour faire face à ses dépenses de fonctionnement (salaires des animateurs..).

Son adresse : Maison des associations, 2 boulevard Olivier de Serres, 21800 Quetigny

Lors de sa dernière visite en Europe, et en particulier à Quetigny, Abdelfattah nous a fait part de la baisse du soutien de la part des habitants des pays occidentaux, qui se tournent davantage vers le soutien à l'Ukraine... C'est compliqué de « mettre en concurrence » la lutte contre les conséquences des guerres de colonisation et d'occupation, qui ont le même objectif dans la tête des colonisateurs : faire disparaître un peuple, une culture, et s'accaparer son territoire. Mais n'oublions pas les Palestiniens qui luttent pour exister depuis 74 ans !



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Des mégabassines, pour quoi faire ?

De janvier à juillet 2022, le déficit en eau pluviale en France a atteint 33 % selon Météo France. Avec le réchauffement climatique et les périodes de sécheresse à répétition, les bassins d'irrigation ou "bassines" sont un peu partout dans l'air du temps. Tout près de chez nous, dans l'Est dijonnais, un projet de retenue d'eau est actuellement en cours d'étude.

Son objectif est de remplir une retenue à l'air libre d'une capacité d'environ 400 000 m³ lorsque la ressource en eau est disponible, essentiellement en hiver. Initié par la Préfecture et la Chambre d'Agriculture, ce projet concerne à ce stade 3 communes (Chevigny, Couternon et Quetigny), 8 exploitations agricoles dont la ferme bio de la Noge et le centre équestre de Quetigny. Des études de faisabilité seront conduites sous la responsabilité d'une association à laquelle adhèrent les différents acteurs intéressés par le projet.

Un peu partout sur le territoire national, de telles retenues d'eau sont en construction ou en projet. La manifestation des 29 et 30 octobre à Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres, qui a réuni quelque 8 000 personnes pour protester contre un vaste projet de "méga-bassines" destinées à l'irrigation, vient réactiver la réflexion autour de ces projets.

- **Quelle sera l'origine de l'eau stockée ?**

Uniquement du ruissellement de l'eau de pluie plus abondante à l'automne et en hiver ? Capturer l'eau dans une zone rurale où l'écoulement des eaux est faible ne va pas de soi. Recueillir l'eau des toitures industrielles ou agricoles de proximité est une idée séduisante, mais cette captation reste marginale. Et en cas de précipitations insuffisantes, ne sera-t-on pas contraint de pomper dans la nappe pour compenser les manques... mais aussi pour amortir les investissements ? Cette solution ne manquera pas d'abaisser le niveau des nappes phréatiques, avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer sur les besoins humains et l'équilibre environnemental.

- **Pour qui et pour quelles cultures ?**

Les programmes d'aménagement de mégabassines dans plusieurs régions visent clairement à répondre aux demandes de l'agro-industrie. Dans le bassin de Clain, le Préfet de la Vienne vient d'autoriser le creusement de 30 mégabassines, dans lesquelles seront prélevés quelque 9 millions de m³ pour irriguer 153 exploitations agricoles. Sur le bassin de Sèvre niortaise - Mignon, qui regroupe 2000 exploitations, seulement 103 seront connectées sur les 16 bassines en projet.

Près de chez nous, les zones agricoles de l'Est dijonnais, à l'exception de quelques dizaines d'ha vouées à l'agriculture bio, concernent les productions de céréales et d'oléagineux très gourmandes en eau. Ce ne sont pas les 3 collectivités ni le cercle hippique qui en seront les gros consommateurs. C'est donc autour de l'agro-industrie que se bâtissent ces projets et ces programmes d'irrigation. « *Les bassines sont un artifice de plus pour perpétuer un modèle agricole qui fait disparaître les paysans et qui répond de moins en moins aux enjeux écologiques et climatiques. Elle enferme dans un modèle d'industrialisation et d'agrandissement* » (Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne).

- **Quelles conséquences pour les autres besoins en eau ?**

Si l'on veut nourrir la population, il faut évidemment de l'eau. L'eau ne sert pas qu'à l'agriculture mais aussi à l'alimentation, à d'autres activités humaines, en n'oubliant pas toute la biodiversité qui nous entoure, d'où la nécessité d'une plus grande sobriété dans son utilisation et d'un meilleur équilibre dans sa répartition. Autour de ces bassines se développe essentiellement une agriculture qui est loin d'être écologique. Non seulement elle détruit la terre par l'utilisation intensive de pesticides, mais elle assèche les sols et stérilise la faune des plaines : petits mammifères, oiseaux, insectes, rongeurs, vers de terre. L'eau qui sera stockée dans ces bassines risque de faire défaut aux cours d'eau au débit déjà réduit par des périodes de sécheresse à répétition et à la biodiversité qui en dépend. Face au réchauffement de la planète, l'heure n'est pas au sauvetage d'un modèle insoutenable, mais à la transformation des pratiques agricoles. Ce qui paraît prioritaire, surtout aux abords des grandes agglomérations, ce n'est pas le maintien à tout prix d'une agro-industrie, mais le développement de cultures nourricières riches en emploi, comme le maraîchage. Dans la plaine de l'Est dijonnais où nous vivons, l'alternative devrait être orientée vers le stockage de l'eau dans de petites bassines alimentées par de l'eau de ruissellement, des rivières en période de crue et de récupération des toitures destinée en priorité à l'agriculture biologique.

- **Et la démocratie dans tout ça ?**

L'eau est une ressource qui appartient à tout le monde et non pas d'abord aux fermes de l'agro-industrie. Le Code de l'environnement définit deux usages prioritaires pour l'eau : l'eau potable (qualité et quantité), et l'eau des milieux aquatiques, déjà dramatiquement touchés par la sécheresse cet été. Les exigences démocratiques qui s'expriment sur la question de l'eau, son utilisation et sa répartition se font de plus en plus pressantes. La lutte contre les "mégabassines",

illustrée récemment par la manifestation de Sainte-Soline (à l'initiative de nombreuses associations) n'est pas une opération anti-agriculteurs. Ce n'est pas davantage un affrontement entre écologistes et agriculteurs, mais une confrontation entre deux visions de l'agriculture. De nombreux acteurs de la défense et de la gestion de l'eau n'acceptent pas que l'utilisation de l'eau en agriculture soit déconnectée des autres usages et des autres milieux :

« Vouloir traiter du "volet agricole" de façon déconnectée des autres usages et des milieux constitue un vrai recul par rapport aux conclusions des Assises de l'eau de 2019. » (Fédération Nationale de l'Environnement, octobre 2022).

« L'eau y est trop mise en avant comme un moyen de sécuriser la production agricole, alors qu'elle est avant tout un bien commun », et il est « indispensable de rechercher avant tout une adaptation de l'agriculture aux conditions pédoclimatiques et non l'inverse ». (Office Français de la Biodiversité, septembre 2021, lors du "Varenne de l'eau").

C'est bien de l'opposition à cette orientation politique et à la gestion de cette orientation que sont nées les luttes récentes contre les mégabassines. Au lieu d'amplifier la concertation et le dialogue, le Pouvoir fait diversion en criminalisant l'action militante pour le climat sous le terme d'« écoterrorisme ». Scier un tuyau de pompage au cours d'une manifestation n'est pas du terrorisme, ni en droit ni en réalité. Le rôle de l'Etat n'est pas de jouer les pyromanes mais de garantir par le dialogue une gestion démocratique de l'eau, l'une de nos principales ressources vitales.

Pour aller plus loin :

<https://reporterre.net/paysans-nous-sommes-resolument-contre-les-megabassines#nb1>

<https://reporterre.net/les-manifestants-contre-les-megabassines-ont-subi-une-violence-intense>

<https://reporterre.net/stop-aux-megabassines-l-eau-est-un-commun-a-defendre>

<https://reporterre.net/ecoterrorisme-un-mot-pretexte-contre-la-lutte-ecologique>

<https://reporterre.net/megabassines-bataille-contre-le-hold-up-sur-l-eau-de-l-agriculture-intensive>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

L'État, de "l'énarchie" au *management consulting*...

Il fut un temps où l'État, par souci d'efficacité, d'égalité des chances et d'indépendance face aux puissances d'argent, avait souhaité recruter ses serviteurs par concours : système garantissant, pensait-il, un recrutement impartial et fondé sur le mérite. Dans l'entre-deux-guerres, les concours étaient multiples, ce qui donnait lieu à des formes de corporatisme au sein des ministères.

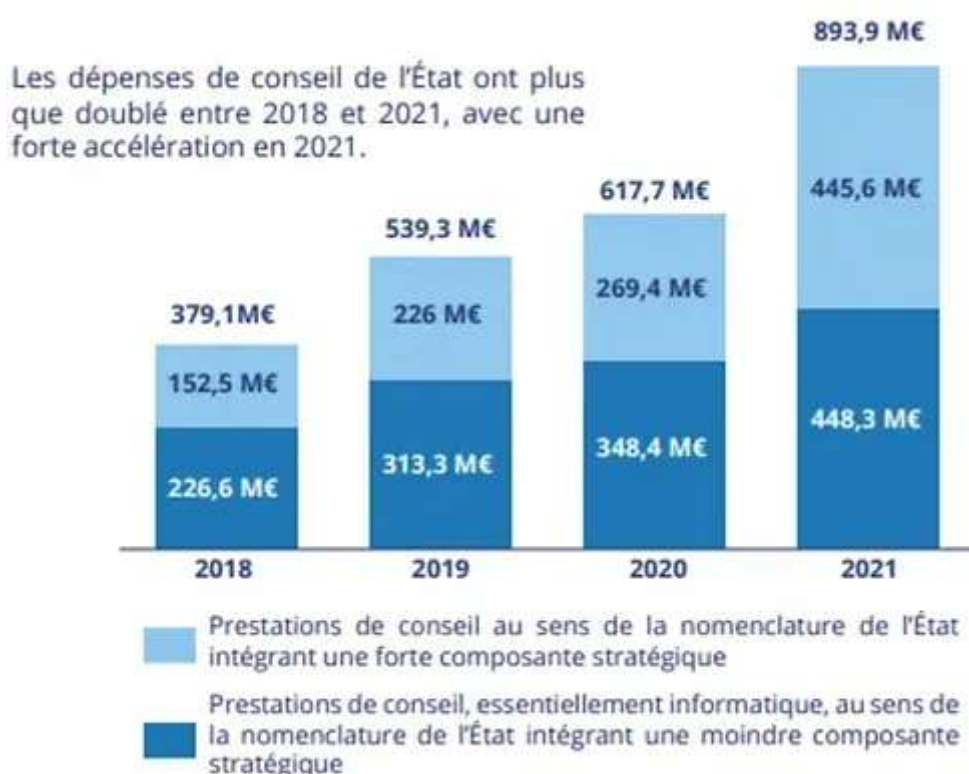
En 1936, Jean Zay avait voulu unifier ces concours, mais s'était heurté à l'opposition du Sénat. Il fallut donc attendre 1945 pour que Maurice Thorez signe, en parallèle des décrets créant le statut de la Fonction Publique, ceux fondant l'École Nationale d'Administration, qui allait devenir le vivier de tous les hauts fonctionnaires et d'une bonne partie de la classe politique.

À la satisfaction générale ? Certes non. S'il est vrai que dans ses premières décennies, l'ENA donna naissance à une nouvelle "élite républicaine" souvent idéaliste et désintéressée (quoique pas particulièrement modeste !) à un moment où la modernisation de l'économie nationale et la hausse du pouvoir d'achat apparaissaient indispensables dans un pays sclérosé et meurtri par la guerre, elle fut petit à petit contaminée par d'évidentes dérives.

Énarque lui-même, Jean-Pierre Chevènement, convaincu qu'il n'existe pas d'égalité réelle dans la société capitaliste, reprochait, dans *L'énarchie* ou les mandarins de la société bourgeoise (1967), à l'ENA (et à Sciences-Po qui fournit la plupart des admis à son concours) de servir non le bien commun mais l'État bourgeois, et d'être un outil de reproduction sociale et de conservation du pouvoir...

La suite lui a donné raison. L'isolement par rapport à la grande masse des citoyens (bien que le parcours d'un futur énarque comportât des stages en province parfois profonde), cette conviction inébranlable, propre à la technocratie, d'être seul juge du bien commun, et — de plus en plus — le "pantouflage", c'est-à-dire des allers-retours très lucratifs et pas toujours transparents entre ministères et entreprises, sont en contradiction flagrante avec les buts assignés à l'ENA : la distinction entre intérêts public et privé.

Depuis 1974 (date à laquelle l'énarque Giscard succéda au normalien Pompidou), Chirac, Hollande et Macron ont poussé cette logique jusqu'au bout, oubliant les principes qui avaient présidé à la création de l'ENA, et ne gardant de leur séjour sur les bancs de l'École que les accointances de plus en plus manifestes entre technocratie et intérêts privés.



(source : Sénat)

Aujourd'hui, "l'élitisme républicain" (cher à Chevènement) n'a plus cours : c'est par le recours aux cabinets de conseil que se réalise l'inféodation du public au privé. Macron lui-même a pantouflé chez Rothschild (comme Pompidou, d'ailleurs) avant d'accéder au gouvernement (sous Hollande), puis à la présidence. L'État ne cesse de faire appel aux officines privées, dites "de consulting", pour nourrir sa politique économique, comme si les fonctionnaires étaient devenus incapables. S'agit-il de faire des économies ? Sûrement pas, puisqu'il reste des personnes de grande qualité dans les ministères, qui sont peu à peu déchargé·e·s de leurs dossiers. Intègres ? Peu importe, puisque ce sont les nouveaux gourous de la Macronie qui orientent les politiques publiques ; ainsi Karim Tadjeddine, ancien de Bercy devenu directeur du pôle public chez McKinsey... et co-auteur d'un livre préfacé par Macron.

Cette politique, initiée sous Sarkozy par Éric Woerth, "ancien" de Bossard Consultants et Arthur Andersen, initiateur de la "Révision Générale des Politiques Publiques" devenu soutien de

Macron en 2022, a donné lieu à de véritables scandales. Sous la houlette de François-Daniel Migeon, ex-associate partner du cabinet McKinsey, la Direction Générale de la Modernisation de l'État a remplacé la moitié de ses effectifs par des consultants... qui ont vendu à leur ancien employeur 100 millions d'euros de contrats entre 2007 et 2011 !

L'activité des cabinets de conseil, dont les plus importants sont des multinationales (principalement d'origine anglo-saxonne), a augmenté de 11 % entre 2020 et 2021 pour dépasser le milliard d'euros, selon les journalistes Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre. L'essentiel des dépenses de conseil se concentre sur quelques ministères : Intérieur, Économie et Finances, Transition écologique, et ministères « sociaux » comme Santé et Travail (pour ces derniers, la dépense a été multipliée par 20 de 2018 à 2021). CapGemini n'a-t-il pas joué un rôle-clé dans la mise en place des Agences Régionales de Santé ? McKinsey n'a-t-il pas "pilote" pour Olivier Véran la campagne de vaccination contre le Covid-19 ? La numérisation des services publics (qui les déshumanise et crée des laissés pour compte), l'organisation de la Défense nationale elle-même, voir le Renseignement, sont confiées à ces "prestataires" aux dents longues... Un comble : le recours aux cabinets privés sert à "légitimer" les coupes dans les effectifs de fonctionnaires !

Le "nouveau management public" est à l'œuvre : les personnels administratifs, de moins en moins nombreux, font carrière non plus en fonction de leurs capacités de synthèse et de mise en pratique de politiques adaptées à la complexité du monde où ils agissent, mais grâce à leur gestion des roleplays, des paperboards, des PowerPoints... et à leur appât du gain : auraient-ils la "chance" d'intégrer une consulting company ? La dépendance de l'État à l'égard des cabinets de conseil s'installe : ainsi à l'ANCT, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, créée en 2019 sur le modèle issu du cabinet EY. La privatisation de l'État est en marche !

Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre, Les infiltrés. Comment les cabinets de conseil ont pris le contrôle de l'État, Allary éditions, 2022

<http://www.senat.fr/rap/r21-578-1/r21-578-11.pdf> (rapport sur l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques).

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/mckinsey-et-autres-cabinets-de-conseil-au-service-de-l-etat-mecanique-de-l-opacite-1486025>

<https://www.philonomist.com/fr/article/mckinsey-aux-origines-du-scandale>

<https://lareleveetlapeste.fr/sous-emmanuel-macron-le-pantouflage-sest-particulierement-aggrave/>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Haïti, la dette de la France

Rappel historique à propos d'une série d'articles du *New York Times* parue en mai 2022

Haïti est la première république noire et le deuxième État des Amériques (après les États-Unis) à accéder à l'indépendance, en 1804 après la révolte des esclaves menée par Toussaint Louverture puis Jean-Jacques Dessaline. C'est un exemple unique où une révolte d'esclaves conduit à la création d'un État. Mais Haïti est aussi devenu un des pays les plus pauvres du monde. Selon l'indice de développement humain de l'ONU, Haïti est à la 163ème place sur 191 pays.

Les causes de cette pauvreté sont multiples, mais la responsabilité première du pays colonial, la France, est énorme. Les livres d'histoire destinés au grand public s'étendent très peu sur cette période (Wikipédia non plus d'ailleurs). En 1825, le roi Charles X envoie des navires de guerre à Port-au-Prince et exige une indemnité de 150 millions de francs-or à verser en cinq tranches annuelles au titre des « réparations » pour dédommager les anciens colons « dépossédés » de leurs exploitations et de leurs esclaves (à titre de comparaison, la France avait vendu en 1803 aux États-Unis la Louisiane, 74 fois la taille d'Haïti, pour 60 millions de francs-or). En échange, la France reconnaît la souveraineté d'Haïti, mais elle menace d'envahir le pays et de rétablir l'esclavage si le pays ne se soumet pas. Haïti cédera, bien que cette somme astronomique dépasse largement les possibilités économiques du pays (ses revenus annuels sont estimés à l'époque à 5 millions, soit 30 fois moins). C'est la seule fois dans l'histoire où un pays vaincu exige et obtient des réparations de son vainqueur. De même, plus tard, quand des pays aboliront l'esclavage, ce sont les États qui indemniseront les esclavagistes, pas les esclaves affranchis.

Mais ce n'est pas tout... Pour payer la première tranche, la France exige que l'emprunt nécessaire soit fait auprès des banques françaises, dont le Crédit Industriel et Commercial (CIC). En 1838, sous Louis-Philippe, les Français, constatant que ce montant est impossible à régler, le baisseront à 90 millions de francs. Mais les revenus du pays ne permettent pas de régler cette dette et imposent de nouveaux emprunts augmentant encore la dette et l'enrichissement des banques françaises. C'est ce que certains appelleront la "double dette", voire la "rançon". Pendant près de 70 ans, Haïti payera 112 millions de francs-or, soit, d'après le New York Times, 560 millions de dollars actuels (525 millions d'€). Toujours d'après le New York Times, en ne disposant pas de ces sommes, Haïti aurait perdu entre 21 et 115 milliards de dollars sur deux siècles. Le CIC continuera son pillage d'Haïti en prêtant en 1875 36 millions de francs, qui finiront de payer la « dette » aux anciens esclavagistes, mais dont 40 % resteront aux banquiers sous forme de commissions et autres frais. Puis en 1880, par décret du président haïtien, le CIC crée la banque Nationale d'Haïti, dont le siège est à Paris, ce qui lui permet de prendre le contrôle du trésor haïtien et de prendre une commission à chaque mouvement financier émis par le gouvernement haïtien. La prédation des Français continuera jusqu' en 1914 quand les Etats-Unis prendront le contrôle de l'île et pilleront aussi ce malheureux pays.

Aujourd'hui, beaucoup se posent la question des réparations. Thomas Piketty évalue leur montant à 30 milliards d'euros. En 2003 le président haïtien Jean-Bertrand Aristide demande à la France 21 milliards de dollars (21 685 135 571 dollars et 48 cents exactement) de compensation en remboursement de l'indemnité versés par les Haïtiens. Il a été renversé en 2004, et son éviction n'est sûrement pas sans lien avec sa demande, très vite étouffée par la France. En 2015, Hollande avait parlé « d'acquitter la dette que nous avons » mais il a vite précisé qu'il s'agissait d'une dette morale. Aujourd'hui, le CNR, avec le projet *Repairs*, travaille sur l'évaluation des réparations à envisager. Il faudra bien qu'un jour la France paye sa dette à Haïti !

Pour en savoir plus :

<https://www.nytimes.com/fr/2022/05/20/world/europe/haiti-cic-france-dette.html>

https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/23/haiti-comment-la-france-a-oblige-son-ancienne-colonie-a-lui-verser-des-indemnites-compensatoires_6127378_3210.html

<https://esclavages.cnrs.fr/repairs-haiti/>

<https://www.alternatives-economiques.fr/faut-rembourser-rancon-de-haiti/00103807>

<https://www.mediapart.fr/journal/international/230522/525-millions-d-euros-le-prix-paye-par-haiti-la-france-pour-sa-liberte>



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre 2022

Une ambulance pour l'Ukraine

La guerre continue en Ukraine, toujours aussi meurtrière. La résistance de tout un peuple pour son existence et sa liberté ne faiblit pas, malgré le froid et les pertes humaines. À Dijon, l'association « Ukraine Dijon Besançon » (UDB) invite à manifester tous les samedis à 15 h place Darcy en solidarité avec leurs compatriotes.

Depuis quelques semaines, cette association recueille des dons pour l'achat d'une ambulance et de matériel médical d'un montant d'environ 20 000 euros.

Réinventons Quetigny a pris contact avec cette association. Nous lançons un appel concret à la solidarité financière pour aider à sauver des vies humaines.

Chèques à libeller à l'ordre de « Ukraine Dijon Besançon » et à renvoyer à :
Judith Ripplinger, 28 rue Ernest Bailly, 21000 DIJON.

L'UDB ayant obtenu la reconnaissance d'utilité publique, les donateurs bénéficient d'une déduction fiscale de 66 %.

Vous pouvez également faire d'autres dons : vêtements, matériel médical, couvertures, etc.

Voir le lien :

https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_12f19828703b4d5f9fbf6776fba0b033.pdf



Réinventons
QUETIGNY
La Lettre

n° 22
décembre 2022

LE COIN DES ENFANTS : Une lettre de Zoé

Miaou et salutations républicaines !

Pour la dernière fois de cette année, je vous présente le compte rendu du conseil municipal des animaux de Quetigny, qui s'est tenu le 13 décembre à la Mairie.

En présence de l'ensemble des élus, plusieurs points importants pour l'avenir de notre commune et de ses habitants furent abordés et traités. Après parfois de vifs mais courtois échanges, démocratie oblige, la majorité de l'assemblée a voté à l'unanimité plusieurs décisions qui ne relèvent en fait que de la simple logique si l'on considère que gouverner c'est prévoir...

Arrêté numéro 1 :

Autorisation de libre circulation sur l'ensemble du territoire municipal accordée aux vers de terre, aux asticots et à tout insecte ou gastéropode ayant dû fuir la bétonisation et la bunkérisation de la place centrale alors que leur présence est indispensable pour la biodiversité, le mélange des cultures et la survie de nous tous en facilitant la fluidité des échanges et le traitement naturel des matières organiques.

Arrêté numéro 2 :

Création immédiate d'un service public gratuit et universel de communication par pigeons voyageurs afin de limiter la propagation néfaste des ondes hertziennes qui polluent notre champ magnétique et qui mettent en danger les plus fragiles, les plus sensibles d'entre nous,

nos enfants et les personnes âgées trop souvent exposées. De plus, cette mesure réduira efficacement le chômage de masse, triste fléau inacceptable !

Arrêté numéro 3 :

Constitution d'un véritable « Grenelle de l'eau », suite à la demande de nos amis palmipèdes, réunissant tous les acteurs concernés, afin de dépolluer enfin le Cromois et la Mirande dont l'état constitue de fait une barrière infranchissable pour ceux qui pour des raisons climatiques et/ou de simple survie doivent migrer vers d'autres lieux. Leur traversée a déjà créé trop de drames ! Nous avons d'ailleurs déposé une plainte à ce sujet pour crimes contre l'animalité.

Arrêté numéro 4 :

Suspension et arrêt définitif du projet d'un enrobage de pelouse Sainte Éthique pour le terrain de football, à deux pas de la Visitation, et création de haies, de bosquets se prêtant tout autant à la pratique d'une activité physique et ludique, avec ou sans ballon, tout en favorisant la pollinisation.

Arrêté numéro 5 :

Édification d'une véritable arène, à la place d'un nouvel immeuble, pour profiter et jouir des corridas. En effet, nous les animaux sommes adeptes d'un combat à mort entre un homme seul, nu et désarmé face à des taureaux, ou même des vachettes, entraîné·e·s et équipé·e·s de piques et d'épées.

Arrêté numéro 6 :

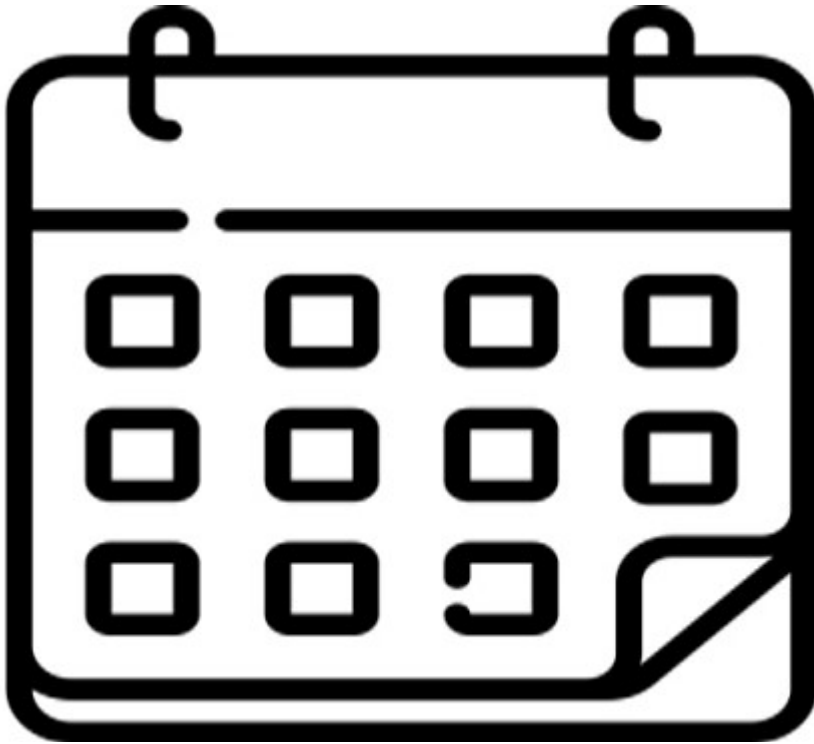
Organisation d'un concert exceptionnel pour cette période de fêtes au Petit Théâtre des Prairies. La fanfare municipale, autour de son chef Monsieur Héron, interprétera Le carnaval des hommes de Camille Saint-Saëns. Venez nombreux, vous les mulots, les écureuils, les chats, les chiens, les ânes, les escargots, les fourmis, les renards, les chouettes, les pigeons, les lions, les éléphants...

Arrêté numéro 7 :

Comme tous les ans, par souci d'économie d'énergie, et tout naturellement, nous les vers luisants, lucioles et feux follets illuminerons les décorations festives, de guirlande en guirlande.

Joyeux miaulements !

Zoé



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 22

décembre
2022

Sur notre agenda

Tous les jours sauf samedi et dimanche de 10 h à 20 h (jusqu'au 20 janvier)

Exposition "Du savant au chercheur, figures d'hier à aujourd'hui"

Comment la figure scientifique a-t-elle évolué depuis le XIX^{ème} s. ?

Atheneum, centre culturel de l'Université de Bourgogne, sur le campus

Du bienfaiteur de l'humanité (Pasteur) à l'être maudit (Frankenstein) et au chercheur (capable d'humour) impliqué dans la société...

samedi 17 décembre à partir de 14 h 30

Journée internationale des migrants (avec danses et vidéos tournées avec des jeunes)

À l'appel de jeunes sans papiers, qui proposent leur aide à de nouvelles-elles sans papiers et veulent partager leur action !

Place de la Laïcité - Jean Macé (carrefour des rues du Bourg, Charrue, Berbisey et Amiral Roussin), Dijon

Cette manifestation se déroule au moment où Darmanin a décidé de durcir [dans une circulaire raciste](#) le non accueil des migrants...

lundis 19 et 26 décembre à partir de 17 h

Entraide alimentaire avec La Bancale

Moment de cuisine collective avec et pour les personnes en situation de grande précarité ainsi que les livreur·se·s à vélo.

Cuisine de l'Espace d'Activités des Tanneries

Au menu : lutter contre l'insécurité alimentaire et l'isolement social par la préparation-distribution de repas au centre-ville de Dijon.

mercredi 21 et jeudi 22 décembre à 20 h

Le lac des cygnes

Musique de Tchaïkovski, chorégraphie d'Angelin Preljocaj (avec son ballet de 26 danseur·se·s), vidéo de Boris Labbé

Auditorium Robert Poujade, place Jean Bouhey, Dijon (atelier en famille le samedi 10 décembre à 14 h 30)

Un absolu du ballet classique revisité avec hardiesse et virtuosité, de l'explosion de couleurs à la noirceur désespérée.

samedi 31 décembre à partir de 21 h

Bistrot Party du Nouvel an

Si tu ne veux pas subir les playlists et les pubs, passer la soirée des heures à table, et rentrer chez toi peu après minuit...

203 rue d'Auxonne, Dijon (03 80 67 87 39 - <https://bistrotdelascene.mapado.com/event/128715-bistrot-party-6>)

Quoi de mieux qu'une grande piste de danse, un buffet et une ambiance de folie pour passer un Nouvel An réussi ?

vendredi 6 et samedi 7 janvier à 20 h

KONEKTÉS avec les Frères Brothers

Dans le cadre de *la Fontaine du Rire*, une performance purement vocale par un quatuor de fantaisistes déjantés

Théâtre de Fontaine d'Ouche, 15 place de Fontaine d'Ouche, Dijon

Enfants naturels de Coluche et de Desproges, nourris aux Frères Jacques, les Frères Brothers, quatre fous chantant ont de qui tenir.

samedi 7 janvier à 14 h

Retraites, inflation... Solidaires 21 appelle à manifester !

Contre la nouvelle "réforme" des retraites qui veut faire dépendre la durée des cotisations de l'état du marché du travail !

Place Darcy, Dijon

Pour lutter contre la précarité, le mal-logement, la vie chère, le chômage et revendiquer pour chacun.e le droit de vivre décemment.

vendredis 6 et 13 janvier à 18 h 30, samedis 7 et 14 janvier à 17 h, du lundi 9 au jeudi 12 janvier à 20 h

ANIMA - métamorphoses pour le temps présent

Expérience plastique immersive de Maëlle Poésy et Noémie Goudal, musique de Chloé Thevenin, danse de et par Chloé Moglia

Théâtre du Parvis Saint-Jean, place Bossuet, Dijon (suivie le 6 janvier d'une rencontre avec un paléoclimatologue)

Met en scène la fascination pour les mutations extrêmes des paysages, lentes et vertigineuses, invisibles à l'échelle de nos regards.

jeudi 12 et vendredi 13 janvier à 20 h 00

L'Avare, de Molière

par la Compagnie Le Commun Des Mortels (8 acteurs, pas de décor), mise en scène Valéry Forestier, musique Stéphane Mulet

L'Écrin, rond-pont de l'Europe, 21240 Talant (avec l'Association Bourguignonne Culturelle)

Un conflit de générations, un monde ancien, enraciné, une jeunesse qui se révolte et rêve d'émancipation...

vendredi 13 et samedi 14 janvier à 20 h 00

Cocktail impro

par LISA 21 (Julien Jobert et Jérôme Hudeley), de la ligue d'impro de Saint-Apollinaire

Le Bistrot de la scène, 203 Rue d'Auxonne, Dijon (03 80 67 87 39, contact@bistrotdelescene.fr)

Des spectateurs assoiffés, deux serveurs qui mixent vos ingrédients (des mots) et vous servent leurs cocktails : des histoires.